



## **PROJET PEDAGOGIQUE SERVICE PERISCOLAIRE D'HERBEYS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

### **INTRODUCTION**

La commune d'Herbeys propose aux parents des élèves inscrits à l'école communale, un service de garderie et restauration pour des enfants âgés de 3 à 10 ans, de la petite section de maternelle au CM2, afin de répondre ponctuellement aux besoins des familles.

Dans le cadre du fonctionnement de ce service, un projet pédagogique est rédigé pour répondre à une qualité de fonctionnement et faciliter la relation avec les familles. Ce document est directement lié au règlement intérieur voté en conseil municipal.

Le projet pédagogique de la commune d'Herbeys est élaboré par les animateurs périscolaires en lien avec l'élue en charge des activités liées à l'enfance, le Maire et la secrétaire générale.

Ce projet a pour objectif de répondre aux questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires. Il définit les choix pédagogiques, l'organisation des temps périscolaires, le fonctionnement, les moyens humains et matériels mis en place pour le déroulement des activités.

### **VALEURS**

Les temps d'accueil périscolaires sont pour les enfants des moments de socialisation. Situés entre les différents temps de vie de l'enfant (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'équipe des intervenants sur les temps d'activités périscolaires, se coordonne pour organiser des temps d'échanges autour d'ateliers, de repas, d'activités dirigées ou de jeux libres, qui respectent l'âge, la capacité d'autonomie et les besoins de l'enfant.

### **OBJECTIFS**

Les agents de l'équipe périscolaire partagent des objectifs communs permettant la mise en place d'un fonctionnement propice à :

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants accueillis,
- Amener l'enfant vers l'acquisition de son autonomie,
- Favoriser l'intégration dans un groupe, le développement personnel et la découverte du monde
- Respecter les rythmes de vie, les besoins de l'enfant pour lui permettre de s'épanouir
- Responsabiliser l'enfant

Dans l'hypothèse où un encadrant rencontrerait des difficultés pour garantir le bon fonctionnement du temps périscolaire, un premier avertissement oral sera fait à l'enfant, il pourra être mis à l'écart d'une activité ou sera sollicité pour participer à la réparation des dégâts liés à son comportement. En cas de rappels trop nombreux, un mot sera inscrit dans le cahier de liaison par l'équipe périscolaire et la famille sera informée puis convoquée.

L'équipe des agents périscolaires, veillera lors de ses interventions :

- > à sensibiliser les enfants aux gestes éco-citoyen (respect de l'environnement, économie d'énergie, tri sélectif, gaspillage...),
- > à transmettre des valeurs communes du vivre ensemble (respect, solidarité, élaboration de règles de vie )
- > à favoriser les échanges et à maintenir une relation de confiance avec les familles (participation à la commission restauration 1 fois par semestre ; échanges et relais des informations aux familles au quotidien ; mise en place de moments forts dans l'année comme le spectacle ou le marché ; implication des familles dans les différents projets..)

Les activités proposées seront adaptées à la catégorie d'âge en favorisant l'écoute et la parole de chacun.

Les temps récréatifs et les petits ateliers seront mis en place et encadrés par les agents spécialisés dans le domaine de la petite enfance pour les élèves de maternelle. L'objectif est d'instaurer un cadre et des repères rassurants pour l'enfant et lui proposer un rythme et des activités adaptés à son âge.

Pour les primaires, sur les temps d'activités dirigées, l'enfant est acteur de ses choix et s'engage à suivre intégralement l'activité sur laquelle il s'est inscrit. Il lui appartiendra de se positionner sur un atelier, des jeux de regroupement ou une activité à dominante artistique, manuelle, culturelle ou sportive.

Les agents périscolaires mènent leurs activités en lien avec le projet pédagogique et les mènent dans leur intégralité. L'équipe périscolaire se réunit avant chaque période de vacances scolaires, des bilans sont effectués en prenant en compte les problèmes et difficultés rencontrés ainsi que les évolutions constatées sur les objectifs restant à atteindre.

Ces réunions s'effectuent en présence de la responsable du service qui est le relais auprès des élus.

## ORGANISATION

Les activités organisées dans le cadre périscolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires, sont :

Temps périscolaire	horaires	nombre d'enfants	Effectif encadrement
Garderie du matin	7h45 à 8h30	35 enfants	2 personnels
Cantine	11h45 à 13h30	148 enfants	8 personnels
Garderie 1 soir	16h15 à 17h15	110 enfants	6 personnels
Garderie 2 soir	17h15 à 18h15	55 enfants	3 personnels

### Organisation de la pause méridienne

#### Classes de maternelles

PS / MS	11h45 11h50 – 12h00 12h00 – 12h30 12h30 – 12h40 A compter de 12h30	Les enfants sont récupérés par 2 agents périscolaires puis amenés à la cantine Passage aux toilettes et lavage des mains Repas – les enfants sont aidés par les encadrants pour manger les enfants aident au débarrassage de leur verre et de leurs couverts Passage aux toilettes et accompagnement à la sieste
MS / GS	11h45 – 12h30 12h30 – 12h40 12h40 – 13h10 13h10 – 13h20 A compter de 13h20	Jeux intérieurs / extérieurs surveillés par 1 agent périscolaire Passage aux toilettes et lavage des mains Repas – les enfants sont aidés par les encadrants pour manger les enfants aident au débarrassage de leur verre et de leurs couverts Passage aux toilettes et accompagnement à la sieste

## Organisation de la pause méridienne

### Classes de primaires

CP / CE1 / CE2	11h45 – 11h55 11h55 – 12h30 12h30 – 12h40 12h40 – 13h20	Les enfants sont récupérés par les animateurs et amenés en rang à la cantine, lavage des mains, installation à table lecture du menu par 1 élève – participation à la distribution du pain, de l'eau - Repas Les enfants participent pour débarrasser, passer l'éponge sur leur table et trient leurs déchets Jeux et activités encadrés par 3 agents périscolaires
CM1 / CM2	11h45 – 12h30 12h30 – 12h40 12h40 – 13h10 13h10 – 13h20	Temps récréatif encadré par 2 agents périscolaires Les enfants sont récupérés par les animateurs et amenés en rang à la cantine, lavage des mains, installation à table lecture du menu par 1 élève – aide au service - Repas Les enfants participent pour débarrasser, passer l'éponge sur leur table et trient leurs déchets

### FONCTIONNEMENT

#### Accueil des enfants :

Concernant la garderie du matin, l'accueil des enfants est fait de manière échelonnée, auprès des ATSEM, dans la salle d'activité accessible sous le préau de la cantine dès 7h45.

Le midi, les enfants inscrits à la cantine sont pris en charge par les agents du service périscolaire, dès la sortie de la classe à 11h45.

Dans le cadre de la garderie du soir, les enfants sont récupérés après la classe par les agents périscolaires à 16h15, ils partagent le goûter (tranche de pain avec chocolat ou confiture), avant de se répartir par petits groupes :

- Les élèves à partir du CP s'inscrivent aux activités proposées à l'aide de tableaux situés sous le préau de la cantine, les activités, leurs lieux et les noms des responsables y sont précisés.

- Les élèves de maternelles seront récupérés auprès des ATSEM et évolueront dans la cour de l'école maternelle et/ou dans la salle d'activité dédiée aux plus jeunes.

#### Sortie des enfants :

Les enfants inscrits sur la G1 sont récupérés par leur parents ou les personnes autorisées indiquées sur la fiche d'inscription (présentation de la carte d'identité), à partir de 17h10 et jusqu'à 17h20 en passant par le portail donnant sur la cour de l'école. Les parents trouveront le nom de leur enfant avec son lieu d'activité sur les tableaux situés sous le préau de la cantine.

Les enfants dont les parents auront signé une autorisation de décharge pourront quitter, seul, la G1 à 17h15.

Les enfants inscrits sur la G2, seront récupérés par leurs parents ou les personnes autorisées indiquées sur la fiche d'inscription (présentation de la carte d'identité), en sonnant au niveau du portail donnant sur la cour de l'école.

Les enfants dont les parents auront signé une autorisation de décharge pourront quitter, seul, la G2 à 18h15.

Les parents trouveront le nom de leur enfant avec son lieu d'activité sur les tableaux situés sous le préau de la cantine.

En cas de dépassement des horaires, les personnes venant chercher l'enfant devront émarger la fiche de présence de la garderie, en indiquant l'heure de sortie.

## MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

### Composition de l'équipe :

Pour les élèves de maternelle, 2 ATSEM et 1 agent dédié à l'encadrement de la petite enfance, prendront en charge les plus jeunes.

Les élèves de primaire bénéficieront d'une équipe de 4 agents périscolaires, complémentaires dans leurs fonctions et formations.

Pour le temps de cantine, 1 agent supplémentaire sera en charge de l'espace cuisine

Dans le cadre de leurs missions, les agents en charge du périscolaire, mangeront le midi sur site, avec les enfants.

### Lieux d'accueil :

En fonction de la météo et des activités, les enfants seront accueillis dans les deux cours de l'école et/ou dans le bâtiment de la Maison Pour Tous, qui est composé de :

- 3 salles d'activités pédagogiques, dont 1 dédiée à l'accueil des maternelles
- 1 salle de musique
- 1 grande salle polyvalente
- 1 bibliothèque
- 2 salles de restauration (1 pour l'accueil des maternelles et l'autre pour les primaires)

### Matériel :

Du matériel pédagogique est mis à disposition de l'équipe périscolaire pour permettre la mise en œuvre de activités (Fournitures de bureau, bricolage léger et matériel sportif).

Des jeux, jouets, fournitures diverses de bricolage, peuvent être proposés par les parents à l'équipe encadrante s'ils souhaitent en faire don au service périscolaire (se rapprocher directement des encadrants).